

Appui du Secrétariat général de la COI à la présidence comorienne en exercice de l'UA	
Réunion du Comité des OPL, du 21 au 22 novembre 2023 à Maurice	Point 2.2
<i>Dossier suivi par :</i> Anfani MSOILI, Chargé de Mission, DI1 (Transition énergétique et écologique, Tourisme et Migration) Raj Mohabeer, Chargé de mission, DI2 (Economie, connectivité, sécurité maritime, migrations et plaidoyer insulaire)	Information
<i>Version du 08/11/2023</i>	

1. Résumé

L'Union des Comores occupe la présidence en exercice de l'Union africaine depuis février 2023 pour une durée d'une année. C'est la première fois qu'un chef d'Etat d'un pays insulaire occupe cette fonction depuis sa création. La présidence comorienne de l'Union africaine constitue une opportunité pour mettre en avant les îles d'Afrique dans les débats sur les enjeux mondiaux du développement socioéconomique, du climat et de la sécurité, entre autres.

Dès la prise de fonction du Président de l'Union des Comores, SEM AZALI ASSOUMANI, le Secrétariat général de la COI s'est engagé à apporter un appui dans l'atteinte des objectifs fixés par les autorités comoriennes. Le Secrétariat général de la COI a élaboré un document de plaidoyer et envoyé aux autorités comoriennes en mars 2023.

La visite du Secrétaire général de la COI du 14 au 18 avril 2023 aux Comores a permis de discuter avec la cellule d'appui de la présidence de l'Union africaine des priorités de la présidence comorienne de l'instance continentale.

Parmi les points et les appuis évoqués avec la cellule de coordination de la présidence comorienne de l'UA figurent les sujets suivants :

1. La demande de statut d'observateur de la COI auprès de l'Union africaine
2. La projection des Etats insulaires d'Afrique sur le devant de la scène continentale
3. La promotion de l'économie bleue et la sécurité maritime
4. L'agenda climatique et les besoins spécifiques des îles
5. La capitalisation sur les succès de la coopération régionale pour créer ou/et renforcer des réseaux continentaux.

2. Etat d'avancement

Le Secrétariat général de la COI s'est engagé à accompagner la présidence comorienne pour l'appui à l'organisation des événements dans les domaines prioritaires. Une proposition de calendrier d'événements est élaborée et soumise à l'appréciation des autorités comoriennes, et c'est dans cette logique d'intervention que le secrétariat général de la COI a mis à la disposition des Comores une équipe d'experts en amont et lors de la conférence ministérielle « Blue Future » sur l'économie bleue et l'action climatique en Afrique.

2.1. Conférence ministérielle sur l'économie bleue et l'action climatique en Afrique.

A la demande des autorités comoriennes, le Secrétariat général a activement participé à l'organisation et aux travaux de la conférence ministérielle sur l'économie bleue et l'action climatique en Afrique : les Etats insulaires et côtiers à l'avant-garde, du 12 au 14 juin 2023 à Moroni, Union des Comores.

Cette conférence ministérielle a été organisée conjointement par la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la COI.

Conformément à la décision 9-d) du conseil des ministres de la COI, le secrétariat général de la COI a apporté son soutien technique et financier pour la tenue de cette conférence ministérielle à Moroni, avec la contribution budgétaire, notamment du projet AIODIS/SWIOFISH2 et du programme MASE. Ayant siégé dans le comité préparatoire, le secrétariat général de la COI a contribué à la rédaction de la note conceptuelle et de la déclaration de la conférence ministérielle. En outre, le secrétariat général était également représenté par une délégation de huit personnes, conduite par le Secrétaire général, et les points focaux nationaux du projet AIODIS/SWIOFISH2. Ils ont participé activement à tous les travaux.

Cette conférence, était composée par des **sessions d'experts** sur l'accélération de l'initiative de la Grande Muraille Bleue et les spécificités et les opportunités pour les Etats insulaires africains, puis un **segment de haut niveau** sur l'économie bleue et les spécificités des Etats insulaires d'Afrique avec les dirigeants politiques des États insulaires et côtiers africains le 14 juin 2023.

De cette conférence ministérielle, découle la **déclaration ministérielle et un « processus de Moroni »** pour l'économie bleue et l'action climatique portée par les Etats insulaires et côtiers avec un focus sur les besoins spécifiques des îles africaines. La déclaration ministérielle « Blue Future » de Moroni souligne :

- Les spécificités des États insulaires africains notamment :
 - Le renforcement, la consolidation et l'élargissement de l'architecture régionale de sécurité maritime de l'océan Indien occidental en tant que dispositif clé pour le développement de l'économie et la mise en œuvre de la ZLECAf ainsi que pour la prévention, la réduction et les interventions coordonnées face aux risques et crimes en mer, notamment vis-à-vis des écosystèmes marins et côtiers et de la pollution plastique.
 - La proposition d'évaluer l'opportunité d'organiser un forum annuel des garde-côtes d'Afrique en collaboration avec les communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales afin d'initier une dynamique renforcée de sécurité et sûreté maritimes en Afrique (cf. Fiche 2.4).
 - L'importance de renforcer l'architecture institutionnelle qui vise l'appui aux intérêts des îles africaines, notamment la Commission climat des îles d'Afrique, l'une des trois commissions climatiques reconnues par l'Union africaine
- Le soutien de l'initiative de la Grande Muraille bleue pour une économie bleue durable et régénératrice,
- La promotion d'un nouveau partenariat dans l'économie bleue en renforçant la coopération, les partenariats et les collaborations.
- Le rôle des organisations régionales, comme la COI, pour la facilitation de l'action collective dans les domaines de la sécurité maritime, de l'économie bleue ou encore du climat et de la biodiversité,
- L'opportunité d'organiser un forum africain des garde-côtes dans le cadre d'une dynamique renforcée de sécurité maritime.

2.2. La conférence ministérielle en économie bleue et circulaire des Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien

En référence à la décision 8-c) du 37^{ème} Conseil des ministres et conformément à la recommandation du comité de suivi en appui à la cellule de coordination de la présidence comorienne de l'UA de faire vivre les préoccupations spécifiques des Etats insulaires et côtiers d'Afrique dans tous les prochains agendas régionaux et globaux, le secrétariat général a organisé la conférence ministérielle sur l'économie bleue et circulaire des Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien, sous le parrainage de la présidence comorienne de l'Union Africaine, avec le soutien financier de la Banque Mondiale, à travers le projet AIODIS/SWIOFISH2 de la COI.

Cette réunion initialement prévue en Union des Comores s'est tenue à Maurice, en raison de contraintes budgétaires et de délai de clôture du projet AIODIS/SWIOFISH2. Elle s'est inscrite dans le processus de Moroni à l'occasion de la « Conférence ministérielle Blue Future sur l'économie bleue et l'action climatique en Afrique : les États insulaires et côtiers à l'avant-garde ».

La conférence a abouti à une déclaration ministérielle des ministres et des représentants de haut-niveau des Etats insulaires présents (cf. Fiche 2.5 et 2.6 Annexe 1)

3. Annexes

Annexe 1 : Déclaration ministérielle de Moroni pour une action en faveur de l'océan et du climat en Afrique, 14 juin 2023